



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 02/11/2020

Communiqué de presse

Amplification des contrôles sur les filières illégales de traitement de déchets

L'éradication de dépôts sauvages et de ces filières illégales est une priorité du Préfet de Seine-et-Marne.

Sous l'autorité du préfet, l'inspection des installations classées a amplifié cette année la pression de contrôle sur les filières illégales de traitement de déchets et les trafics associés qui sont dommageables, tant en termes environnementaux qu'économiques.

Depuis le début de l'année, 12 installations classées illégales de traitement de déchets ont été découvertes. Au-delà des infractions qui sont systématiquement relevées, 5 suspensions d'activités et 9 arrêtés de mise en demeure ont été pris. Toutes installations classées confondues de traitement de déchets, 3 sites ont fait l'objet de sanctions administratives sur proposition de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie).

Liens utiles :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Decisions/Sanctions>

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/>

Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29

Mel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun

